

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des cités unies 59040 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 14 mai 2024

Délibération n° 03-2024

Objet : EXERCICE 2023 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le mardi quatorze mai deux mille vingt-quatre à quatorze heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Michel Borrewater, Nicolas Bouche, Alain Bos, Philippe Delcourt, Patrick Delebarre, Stanislas Dendievel, Thérèse Deprez-Lefebvre, Rodrigue Desmet, Benjamin Dumortier, Michel Dupont, Luc Foutry, Louis Marcy, Jean-Gabriel Masson, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, José Roucou, Francis Vercamer

Suppléants : Jean-Philippe Andriès, Paul Dhallewyn, Didier Manier, Frédéric Pradalier, Nathalie Sedou, Eric Skyronka,

Secrétaire de séance : Benjamin Dumortier

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 7 mai 2024

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Le budget primitif 2024 a été adopté le 29 novembre 2023, par délibération 07-2023.

Suite au vote du Compte administratif 2023, il a été constaté un solde positif cumulé de la section fonctionnement d'un montant de 77.015,88 euros.

Il convient donc d'adopter un budget supplémentaire dont l'objet est d'intégrer l'excédent de fonctionnement cumulé constaté sur l'exercice budgétaire de l'année 2023 et d'ajuster en conséquence le montant des crédits ouverts en dépenses et en recettes à 1.046.174,13 €.

Cet excédent de l'exercice sera versé, pour l'essentiel, en section investissement pour, le cas échéant, engager les études nécessaires à la mise en compatibilité du SCOT pour tenir compte de la loi climat et résilience et l'adoption du nouveau SRADDET.

Les autorisations juridiques, et notamment la convention 2024 qui nous lie à notre maître d'œuvre, l'ADULM, restent inchangés.

Le budget supplémentaire adopté, le budget 2024 s'équilibre à hauteur de 1 million quarante-six mille cent soixante-quatorze et treize centimes (1.046.174,13 €), et s'établit dès lors comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

SM SCOT - Budget supplémentaire BP 2024					
Dépenses de l'exercice - Section Fonctionnement					
articles	Libellés	BP 2024	CO 2024	BS 2024	CO 2024 après BS
011	charges à caractère général	15 058,25 €	15 058,25 €	5 997,00 €	21 055,25 €
6042	achats de prestation de service	15 058,25 €	15 058,25 €	3,00 €	15 055,25 €
617	études et recherches	- €	- €	- €	- €
6226	honoraires	- €	- €	- €	- €
6237	publications	- €	- €	- €	- €
6281	cotisations	- €	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
6236	Catalogues et Imprimés et publications-SCOT	- €	- €	- €	- €
012	charges de personnel	19 100,00 €	19 100,00 €	- €	19 100,00 €
64111	rémunération	12 500,00 €	12 500,00 €	- €	12 500,00 €
6451	charges URSSAF	6 600,00 €	6 600,00 €	- €	6 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	935 000,00 €	935 000,00 €	103,00 €	935 103,00 €
6574	subvention à un organisme de droit privé	934 997,00 €	934 997,00 €	3,00 €	935 000,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante - Autres	3,00 €	3,00 €	100,00 €	103,00 €
023	Virement Section Investissement	0		70 915,88 €	70 915,88 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		969 158,25 €	969 158,25 €	77 015,88 €	1 046 174,13 €
Recettes de l'exercice - Section Fonctionnement					
articles	Libellés	BP 2024	CO 2024	BS 2024	CO 2024 après BS
74	dotations participations	969 158,25 €	969 158,25 €	- €	969 158,25 €
746	DGD Etat	- €	- €	- €	- €
74721	participation région	- €	- €	- €	- €
74731	participation département	- €	- €	- €	- €
74741	participations communes	- €	- €	- €	- €
74751	participations EPCI	969 158,25 €	969 158,25 €	- €	969 158,25 €
7718	produits exceptionnels				
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		969 158,25 €	969 158,25 €	- €	969 158,25 €
R 002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0		77 015,88 €	77 015,88 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		969 158,25 €		77 015,88 €	1 046 174,13 €
Dépenses de l'exercice - Section Investissement					
articles	Libellés	BP 2024	CO 2024	BS 2024	CO 2024 après BS
20		0,00 €	0,00 €	70 915,88 €	70 915,88 €
202	Frais d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	- €	- €	70 915,88 €	70 915,88 €
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	70 915,88 €	70 915,88 €
Recettes de l'exercice - Section Investissement					
articles	Libellés	BP 2024	CO 2024	BS 2024	CO 2024 après BS
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €		70 915,88 €	70 915,88 €
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		- €		70 915,88 €	70 915,88 €

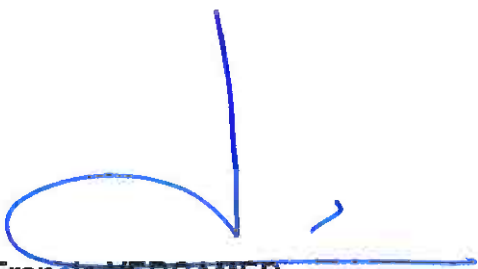
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- D'adopter le principe du vote par nature et par chapitre,
- D'adopter ce budget supplémentaire présenté en annexe,
- D'arrêter les dépenses et les recettes à la somme 1 million quarante-six mille cent soixante-quatorze et treize centimes (1.046.174,13 €), selon la répartition par chapitre décrite dans le tableau ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

F. Vercamer et S. Dendievel n'ont pas pris part au vote.



Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole